

Rapport de la commission chargée de préavis sur le Postulat 02-2021 pour une mobilité multimodale respectueuse de tous.

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 6 février 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le postulat n° 02-2021 s'est réunie à Castelmont, le 6 février de 18h02 à 19h12, dans la composition suivante :

Aurélie BARBEY (PLR), présidente
Fabien-Thierry DEILLON (UDC)
Ana Filipa DIAS ANDRADE LOURENCO (LCVL)
Blaise DRAYER (VER)
Florent HEROGUEL (VER), rapporteur
Jean Michel PIGUET (PSIG)
Olivier PILET (PSIG)

La Municipalité est représentée par Mme Rebecca Joly.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

Mme la Municipale Rebecca Joly rappelle qu'il s'agit d'un postulat apporté par le conseil communal et non d'un préavis de la Municipalité et invite les commissaires à présenter le contenu du préavis.

Un.e commissaire précise que le dépôt de ce postulat a été motivé par les tensions générées lors de la requalification de l'avenue de la Confrérie. Le souhait est qu'une attention particulière soit portée à la communication et les mesures compensatoires afin de s'assurer de l'adhésion des mesures par la population prillière et plus largement des usagers.

Mme la Municipale encourage la commission à renvoyer ce postulat en Municipalité et apporte les éléments suivants concernant les ambitions de la Municipalité en termes de mobilité :

La charge de travail que ce postulat va amener est colossale, ce n'est pas un problème en soi mais il faut en être conscient. Une grande partie du travail sera effectué de toutes façons.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le Postulat 02-2021 pour une mobilité multimodale respectueuse de tous.

Mme la Municipale précise que l'ajout de la bande cyclable avait été demandée par le conseil, et l'ancien responsable des travaux avait à cette époque déjà annoncé que l'ajout de cette piste cyclable entraînerait la suppression de places de parc.

Les planifications en termes de mobilité existent au niveau intercommunal (plan directeur intercommunal de l'ouest Lausannois – PDIOL, qui a été voté par le conseil communal) au niveau du district, pour les mobilités motorisées et cyclables. Il s'agirait donc de définir des aménagements concrets au niveau communal en cohérence avec les grandes lignes définies dans le PDIOL.

Alors que le transit piétons est apparu comme élément majeur de la consultation citoyenne pour le climat, le PDIOL définit peu d'éléments pour les piétons, il s'agira aussi donc d'effectuer un diagnostic piéton. Les deux leviers pour favoriser la mobilité piétonne sont : i) réduire les obstacles physiques interrompant les cheminements piétons ; ii) rendre les cheminements plus agréables (grâce à l'arborisation par exemple).

La Municipalité a démarré une réflexion pour un schéma directeur de la circulation à Prilly afin d'essayer de limiter le trafic de transit. Un cahier des charges va être créé pour qu'un prestataire externe étudie le dossier et propose des solutions. Ce projet va être mené par la nouvelle chargée de mobilité à Prilly.

Le défi est que l'espace est une ressource limitée où il est nécessaire d'effectuer des arbitrages entre des utilisations incompatibles (par exemple entre les transports doux, l'arborisation, le transport individuel motorisé, les transports publiques). Aujourd'hui, les automobilistes ont une part significative de l'espace publique et doivent s'attendre à perdre une partie de cet espace.

Un.e commissaire précise que le cadre de ce postulat est de donner de la visibilité et de définir une méthodologie afin que les projets soient un succès, et non pas d'effectuer tout le travail de conception de la mobilité.

Un.e commissaire propose une approche «analyse de projet post-mortem » afin d'apprendre des difficultés rencontrées lors du projet de l'avenue de la Confrérie, et de ne pas les reproduire.

Un.e commissaire partage son enthousiasme pour ce postulat afin d'avoir de la visibilité sur les projets de mobilité et les mesures compensatoires.

Un.e commissaire mentionne que la communication lui semble inutile. D'autres commissaires sont au contraire très favorables aux démarches de communications qui sont très importantes.

Un.e commissaire attend de la Municipalité qu'elle se prononce sur son adhésion aux principes listés dans le postulat.

Un.e commissaire demande quel sera l'implication en terme d'ETP et de prestataires externes.

Mme la Municipale explique que les prestataires externes sont nécessaires lorsqu'une compétence est manquante (par exemple ingénieur trafic). Une estimation grossière (sans offre rentrée) pour définir le schéma directeur de la mobilité se monte à CHF 150'000.

Un.e commissaire précise que ce postulat mènera probablement à un préavis qui aura pour objectif de répondre à ce postulat.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le Postulat 02-2021 pour une mobilité multimodale respectueuse de tous.

Lorsque l'ensemble des questions ont été posées, Mme la Présidente remercie Madame la Municipale qui quitte la salle.

3. Délibérations et amendements

Plusieurs commissaires sont très favorables à ce postulat afin d'obtenir plus de visibilité sur la planification en termes de mobilité et les mesures compensatoires. Il faut s'attendre à recevoir un ou des préavis demandant des fonds pour réaliser les aménagements.

Un.e commissaire suspecte que ce postulat est une attaque envers la Municipale en charge du projet de réaménagement de l'avenue de la Confrérie (Mme Rebecca Joly).

Un.e commissaire est favorable à ce postulat mais n'est pas convaincu de sa valeur ajoutée.

Un.e commissaire indique que le bénéfice de ce postulat est qu'une méthodologie soit définie afin que les erreurs dues à l'urgence ne se reproduisent plus.

Un.e commissaire souhaite appuyer la communication et les démarches participatives.

Un.e commissaire souhaite que cette communication soit importante en particulier pour les quartiers concernés.

Un.e commissaire précise que ces démarches ne doivent pas être redondantes avec la consultation citoyenne déjà effectuée.

Un.e commissaire identifie le développement de cheminements piétons comme une priorité.

Un.e commissaire souhaite obtenir une visibilité globale et fait confiance à l'intelligence de la Municipalité pour prendre les bonnes mesures.

Un.e commissaire propose le vœu suivant :

Nous souhaitons que la Municipalité prenne en compte la méthodologie proposée dans le postulat afin de l'appliquer aux prochains projets concernant l'aménagement de l'espace urbain, en particulier en matière de communication à la population.

Ce vœu est accepté avec 6 voix pour et une abstention.

Un.e commissaire propose le vœu suivant :

Nous souhaitons que la Municipalité soumette une réponse à ce postulat dans un délai de six mois, il s'agira donc d'apporter de la visibilité en amont des projets listés par Mme la Municipale et non pas de finaliser un schéma complet.

Ce vœu est accepté avec 6 voix pour et une abstention.

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote et c'est à l'unanimité qu'elle accepte le postulat tel que présenté.

La séance est levée à 19h12.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le *Postulat 02-2021 pour une mobilité multimodale respectueuse de tous.*

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le postulat n° 02-2021
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

de renvoyer le postulat n°02-2021 pour étude à la Municipalité.

Au nom de la commission :

Aurélie BARBEY, Présidente

Florent HÉROGUEL, Rapporteur